

proposent aux élus de la Gauche Unitaire une formation sur le thème :

## **Les nouvelles données de la situation politique, économique, écologique et sociale en Europe et en France**

**Le jeudi 23 août 2012 de 14h00 à 19h00 et  
le vendredi 24 août 2012 de 9h00 à 17h00**

**Université Stendhal-Grenoble 3  
Domaine Universitaire  
1180, avenue Centrale  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES**

### **Programme**

---

#### **Jeudi 23 août 2012 Au niveau européen**

**14h00 - 19h00 : Crises politique, économique, écologique et résistances sociales**

Intervenants : Karel Yon, politologue et François Calaret, responsable politique, avec la présence de militants européens

#### **Vendredi 24 août 2012 Au niveau français**

**9h00 : Les réformes gouvernementales**

Intervenant : Alain Faradji, responsable politique

**11h00 : Les orientations des marchés financiers et du patronat**

Intervenant : Nicolas Béniès, économiste

**14h00 : Les budgets des collectivités territoriales, l'endettement, la nouvelle réforme des territoires**

Intervenant : Michel Angot, syndicaliste fonction publique territoriale

**15h30 : Où en sont les services publics ?**

Intervenant : Jean-Michel Drevon, syndicaliste fonction publique

**17h00 : Conclusion : les élu-e-s acteurs du changement**

Intervenante : Marie-Pierre Toubhans, militante associative

**Bulletin d'inscription aux deux journées de formation  
(valant convention simplifiée à renvoyer à Formation et Citoyenneté) :  
LES NOUVELLES DONNES DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE,  
ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE EN EUROPE ET EN FRANCE**

**Le jeudi 23 août de 14h00 à 19h00 et le vendredi 24 août 2012 de 9h00 à 17h00  
Université Stendhal-Grenoble 3 - Domaine Universitaire, 1180, avenue Centrale, 38400 Saint-martin-d'hères**

Nom et Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Mandat - fonction :

Collectivité :

Adresse de facturation :

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre collectivités.

Elu-e-s et agents territoriaux des communes  
et intercommunalités :

- de 1000 à 5000 habitants	350 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 15000	600 €
- de 15000 à 30000	700 €
- de 30000 à 50000	800 €
- de 50000 à 75000	900 €
- de 75000 à 100000	1000 €
- plus de 100000	1100 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, de repas et d'hébergement.

En cas de désistement, si Formation et Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Conseillers régionaux et généraux 1100 €

Signature du responsable de la collectivité

Signature de l' élu-e

cachet de la collectivité  
(obligatoire)

### Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Nous demandons à chaque élu-e pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription, avant la date de la formation. Les frais de transport éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe auprès de la collectivité territoriale.